



000720 du 18 septembre 2022

AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT MLEZI _ QUARTIER MLEZI 2

Date de la convocation :
Le vendredi 09 septembre
2022

Date d'affichage :
09/09/2022

Nombres de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 21

Représentés : 2

Absents : 10

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Compte rendu
exécutoire après dépôt
en préfecture de
Mayotte

L'an deux mille vingt et deux, le 18 septembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tsingoni se sont réunis à la salle de délibérations de la Commune de Tsingoni, après convocation, du 09 Septembre 2022, qui leur a été adressée conformément à l'article L.2121-12 alinéa 3 et sous la Présidence de Monsieur M. MOHAMED Bacar, Maire.

Étaient présents : M. MOHAMED Bacar, M. Ali ABDOU, M. Mohamed-El-Amine HAIDAR, M. HAMADA Issilamou, Mme Inhati BACAR, M. Ahmed RAMA, M. Mouhamadi MROIVILI, M. Salimou ALI MINIHADJI, M. MOHAMADI HAMIDOU Ali, Mme Moina Maoulida MOHAMED, M. Issoufi BACAR, Mme Nafouanti MOHAMED, M. Housseni ANDJILANI, Mme Siti Nourou MOHAMED, M. Hilali MBAE, M. Fayçoil ZOUBERT, Mme Popina DIGO, Mme SALIM Zaihati, Mme HOUDJATI Hairati, M. MIKIDADI Madihali, Mme Hairati HASSANI BENALI,

Étaient représentés : M. Ibrahim BOINAHERY donne pouvoir à M. Fayçoil ZOUBERT, Mme Nassuha ABDOU COLO donne pouvoir à M. Mohamed-El-Amine HAIDAR

Étaient absents : M. Ahmed ADAM, M. AHAMADI Yssoumail, ALI TAMOU Fatima, Mme Nadia IDJABOU, Mme Zaounaki BOURA, Mme Dhatia ABDOU ELOIHIDE, Mme Nadia MOISSULI, Mme Fatima ALI, Mme Siti MLOI, Mme SEHA Sifati

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), à l'élection d'un (e) secrétaire pris (e) au sein du Conseil, M. Salimou ALI MINIHADJI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'avec l'extension de l'urbanisme, des nombreuses communes sont amenées à prendre en charge l'aménagement des réseaux divers et des voiries des lotissements privés, pour pouvoir assurer des habitations dignes aux administrés.

Vu la délibération du conseil municipal n°000465 du 05/07/2020 relative à l'élection de Monsieur MOHAMED Bacar en qualité de maire de la commune de Tsingoni.

Vu la délibération n°000244 du 02/08/2017 relative aux transferts des voiries et réseaux divers pour les lotissements Mlézi, Ali Hamada, Djailani et Hanafi,

Vu la pétition du collectif des propriétaires des parcelles du quartier dit MLEZI 2 sise à Tsingoni, en date du 16 août 2022, sollicitant la Commune pour l'aménagement et la viabilisation de leur quartier

Vu les difficultés que rencontrent les habitants de ce quartier par rapport à l'absence des réseaux divers (eau potable, électricité, assainissement et eaux usées) et d'aménagement de la voirie (accès à la circulation difficile)

Considérant la nécessité de sécuriser et d'améliorer le cadre de vie des habitants de ce quartier de la Commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL, oui à l'exposé du Maire, décide à l'unanimité :

- ✓ De valider le projet d'aménagement du quartier MLEZI 2
- ✓ D'autoriser au Maire d'entamer les démarches nécessaires pour l'installation des divers réseaux et aménagement sur ce quartier MLEZI 2 : eau potable, électricité, assainissement, eaux usées et voirie routière
- ✓ D'autoriser au Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

Ainsi délibéré, les membres du Conseil Municipal ont signé sur le registre des délibérations.

Fait à Tsingoni, le 19/09/2022

Le Maire de Tsingoni

MOHAMED Bacar

